

Date de la convocation : **21 février 2017**

Date d'affichage : **21 février 2017**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON et Françoise CASTEL.

Absents excusés : Laurence BAVOUX et Jean-François POUPON

Absent : Gaëtan PERRON

Pouvoirs : Laurence BAVOUX donne pouvoir à Yann BERTHILLIER,
Jean-François POUPON donne pouvoir à Françoise CASTEL.

Secrétaire : Maurice MARECHAL

Le Maire ouvre la séance et indique que l'ordre du jour est modifié en supprimant le point n°6 PEDT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 JANVIER 2017

Le Maire indique que le devis de la borne incendie est de 2 239.46 € TTC au lieu de 2 370.82 € TTC.

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

TRAVERSEE DU VILLAGE DE BENY : OPERATION CŒUR DU VILLAGE

Christophe TEILLARD, adjoint, rappelle le planning de l'opération cœur de village :

- Remise des offres le 7 mars 2017 à 12h00 en mairie de Bény.
- Ouverture des plis en présence du maire et du MOE : 7 mars 2017 – 14h00.
- Analyse des offres : semaines 10 et 11.
- Commission d'attribution des offres : mercredi 15 mars 2017 – 14h00 (à reporter en cas de négociation).

Concernant les travaux du réseau d'eau potable, la pose de la conduite principale sous la RD 28A est terminée depuis l'église jusqu'au jeu de vannes à proximité de la mairie (tronçon Sud). Son prolongement jusqu'à l'intersection des Grillets (tronçon Nord) sera achevé le 1^{er} mars.

L'entreprise Roux TP commence la phase d'installation des nouvelles antennes perpendiculaires à la RD28A, avant de procéder au raccordement et au remplacement des compteurs individuels des riverains.

EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE L'OPERATION CŒUR DE VILLAGE.

Maurice MARECHAL, Maire Adjoint :

- Fait le point sur les 3 offres bancaires reçues concernant le besoin de financement pour l'investissement de la traversée du village.
- Présente le tableau comparatif des propositions avec leurs avantages et inconvénients,
- Rappelle les subventions obtenues : 30% du Département (DETR), 25% de l'Etat (FSIL), et celle en attente de confirmation de la réserve parlementaire du député Xavier Breton.
- Donne le compte-rendu de la réunion de la commission finances du 21/02/2017.
- Rappelle le plan de financement et le besoin d'un emprunt à long terme de 200 000€ sur 15 ou 20 ans et d'un emprunt à court terme (24 mois) de 300 000€ pour le portage de la TVA et des subventions.

- Indique que dès 2019, le taux d'endettement de la commune sera inférieur à celui de 2014 (début du mandat).

*Après avoir pris connaissance des diverses propositions,
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

DECIDE de recourir aux financements ci-dessus exposés et de retenir l'offre de la Banque Populaire,

FIXE le premier emprunt à court terme de 24 mois pour le financement de la TVA et des subventions à un taux fixe de 0,85%, des échéances trimestrielles et un remboursement à compter de mi-2017, sans frais de dossier.

FIXE la durée du deuxième emprunt à 15 ans pour le financement des travaux, à un taux fixe de 1,15 % une échéance annuelle, et un remboursement avancé à compter de mi-2017, sans frais de dossier,

PREND l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au règlement des intérêts,

PREND l'engagement, pendant toute la durée de la ligne de crédit d'investissement, de créer et de mettre en recouvrement, autant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts.

CONFERE autant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Patrick BAVOUX, agissant en qualité de Maire, pour la réalisation des emprunts, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ; et s'engage à soumettre au visa de Monsieur le préfet, la présente délibération.

BILANS FINANCIERS

Centre de loisirs : compte de résultat et rapport d'activité 2016

Didier CHARVET, Maire adjoint :

- Présente aux membres du conseil municipal le compte de résultat 2016 du centre de loisirs qui s'établit à 34 457.67€ en charges et en produits.
Il précise que pour équilibrer le résultat, la participation communale s'élève à 12 118.67€, les autres produits étant assurés par la participation des familles à hauteur de 8 592€ et par la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse (6 697.85€) et de la prestation de service ordinaire à hauteur de 7 049.15€.
- Donne lecture du rapport d'activité 2016 et détaille les effectifs, la participation des familles et la charge annuelle par enfant. Il informe que le prix de revient de l'heure d'ouverture occupée ou non pour 2016 s'élève à 1.23€, et le prix de revient de l'heure enfant réalisée en 2016 à 4,11€.
Il rappelle que la participation des familles est basée sur le quotient familial et représente un coût horaire de 0,80 € pour la tranche A et de 1,20 € pour la tranche B.
- Rappelle que le budget primitif pour 2016 était de 34 560.00 €.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

VALIDE le compte de résultat 2016 et le rapport d'activité 2016 du centre de loisirs.

Temps d'Activités Périscolaires : compte de résultat et rapport d'activité 2016

Didier CHARVET, Maire adjoint :

- Présente aux membres du conseil municipal le compte de résultat 2016 des temps d'activités périscolaires (TAP) qui s'établit à 19 774.09€ en charges et en produits.
Il précise que pour équilibrer le résultat, la participation communale s'élève à 9 810.28€, les autres produits sont : la participation de la CAF (ASRE) pour un montant de 4 444.91 €, le fond d'amorçage pour un montant de 4 050€ et une subvention du département pour le salaire de la coordinatrice 1 468.90€.

- Donne lecture du rapport d'activité 2016,
- Rappelle que le budget primitif pour 2016 était de 18 440€ (pour un réalisé 2015 qui était de 22 168€).

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

VALIDE le compte de résultat 2016 et le rapport d'activité 2016 des Temps d'Activités Périscolaires.

PROJET VENTE DE PARCELLE POUR L'OPERATION AMENAGEMENT BENY OUEST

Le Maire :

- Rappelle que selon les orientations d'aménagement et de programmation prévu dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 mai 2013, le terrain d'environ 1,1 hectare est classé en zone 1AU BénY Ouest. Il est situé à proximité de l'école, entre la route du moulin de Marmont et l'arrière des habitations de la Grande rue, à l'ouest du village, Il est prévu que le secteur doit s'urbaniser par une opération d'aménagement portant sur l'ensemble du tènement foncier. Il ne peut être autorisé moins de 12 logements à l'hectare.
- Informe que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée E n° 498 d'une superficie de 5100 m² dont environ 4270 m² concernés par l'opération,
- Informe que les trois propriétaires autres que la Commune ont été contactés et sont favorables à une négociation pour la vente de leur terrain,
- informe que suite à la consultation de trois aménageurs, Ain Habitat a fait la meilleure proposition.
- propose à l'assemblée de retenir Ain Habitat pour engager des discussions plus avancées (aménagement, prix, frais bornage...).

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE d'engager des discussions plus avancées avec AIN HABITAT.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération du 20 décembre 2016 où avait été fixé le montant des indemnités allouées aux élus, à compter du 1^{er} janvier 2017 par rapport à l'indice 1015,
- donne lecture du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 présentant une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux. A compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice brut 1015 est remplacé par l'indice brut 1022 et l'indice majoré 821 est remplacé par l'indice majoré 826.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND note du nouveau décret ° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

FIXE le montant des indemnités allouées aux élus, à compter du **1^{er} janvier 2017** comme suit :

- . Maire : 27 % de l'indice 1022,
- . 1^{er} Adjoint : 12.25 % de l'indice 1022 (8.25 % + 4% du Maire),
- . 2^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1022,
- . 3^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1022,
- . 4^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1022.

INDIQUE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point et de l'indice.

Personnel communal : Mallory CURT, adjoint d'animation est en arrêt maladie préalable à son congé maternité depuis le 11 février 2017 jusqu'au 11 avril 2017. Elle est remplacée par Nelly GIAI-PRON.

Free mobile : Un accord de pré-visite a été accordé à Free Mobile pour procéder à des tests sur la parcelle D646, au lieu-dit Malaval pour déterminer les conditions d'installation d'une antenne-relais de radio communications électroniques.

Zones blanches : Deux zones blanches mal desservies par la téléphonie mobile ont été déclarées sur le site gouvernemental. L'une concerne la RD28A, l'autre le quartier de Marmont.

Notaire Me MATHIEU : Trois dossiers sont à l'étude :

- Rétrocession des parcelles de Ain Habitat à Dorthan (parking et espaces verts),
- Vente des parcelles à Ain Habitat pour le projet de la construction de trois maisons à Dorthan,
- Analyse du bail emphytéotique transmis par la Semcoda pour le bâtiment de la Cure.

Rallye-photo dimanche 30 avril 2017 : Dans le cadre de la programmation culturelle et artistique le « Printemps des arts 2017 », le service culturel Pôle Val Revermont de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, en partenariat avec le photo-club surannais, propose un rallye photos avec une étape à Bénny.

Compte tenu des travaux en cours, le conseil municipal décide de ne pas recevoir ce rallye.

Plateforme de rénovation énergétique – Mon Cap Energie – Ballades

thermographiques : La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse s'est engagée dans une démarche de réduction de consommation d'énergie des logements privés sur son territoire. Pour atteindre cet objectif, le syndicat mixte Cap 3B a créé, en 2016, la plateforme de rénovation énergétique « Mon Cap Energie ». Ce dispositif a pour but d'accompagner les propriétaires privés de résidence principale, bailleurs ou occupants, en maison individuelle ou en copropriété, dans leur projet de rénovation énergétique. Cet accompagnement se déroule en plusieurs étapes :

- échanges et conseils sur le projet,
- expertise technique à domicile,
- préconisation de travaux,
- aide à l'analyse des devis,
- appuis sur les dispositifs financiers existants,
- suivi des consommations d'énergies après travaux.

Cap 3B a confié la mise en œuvre opérationnelle à Hélianthe, devenue l'Agence Local de l'Energie et du Climat (ALEC) qui assure l'accompagnement des particuliers : de l'idée de travaux jusqu'au suivi des consommations après travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la plateforme « Mon Cap Energie » est portée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

Afin de mieux faire connaître ce service proposé par la collectivité aux habitants du territoire, l'Equipe « Mon Cap Energie » propose, clé en main, l'organisation de balades thermographiques ou la location de Thermo'kit pour la sensibilisation des habitants à la réduction de consommation d'énergie de leur logement.

Pour plus de détails concernant ces animations, contacter les conseillers « Mon Cap Energie » au 04/74/45/16/49 ou par mail à contat@moncapenergie.fr

Lagune : Par courrier du 9 février 2017, le conseil départemental alloue une subvention de 1 282 € correspondant à 20 % du devis sur l'étude préalable à l'épandage des boues d'un montant HT de 6 408.50 €. Par contre, aucune subvention ne sera accordée au devis du suivi des boues résiduelles d'un montant de 951.50 € HT.

Camion Pizza : Tous les jeudis, à partir du 2 mars, le camion de MIA-PIZZA proposera des pizzas à base de produits frais locaux sur la place de la mairie à partir de 18h. Contact téléphonique : 06.35.49.81.55, site internet : www.mia-pizza.e-monsite.com et Facebook : MIAPIZZA01

Dates des prochains conseils municipaux :

- Mardi 21 mars 2017 à 20 h 00
- Mardi 11 avril 2017 à 20 h 00

Ecole : Une réunion est prévue en mairie le lundi 6 mars : M. le Maire Patrick Bavoux et l'adjoint en charge des affaires scolaires Didier Charvet ont sollicité une rencontre avec le nouvel inspecteur d'académie afin de faire le point sur le fonctionnement de l'école, ses effectifs et lui présenter les projets de la commune. Ils le rencontreront en présence également de Nadia Boivin, Directrice de l'école.

Une réflexion est lancée quant à la participation financière des communes n'ayant pas d'école, dont les enfants sont scolarisés à Bény. Nos voisins accueillant des enfants de villages alentours exigent ces contributions, ce n'est actuellement pas le cas dans notre commune. Ce point sera rediscuté ultérieurement.

Commission finances : La réunion de préparation du budget 2017, le Mardi 14 mars 2017 à 19h00 est reportée au jeudi 16 mars à 19h.

Sivos : Réunion le 7 mars à 19h30 à Coligny.